

Comité Syndical du 14 décembre 2023

DELIBERATION N° 2023-12-088 Modification du tableau des effectifs

<p>Nombre de membres 105</p>			<p>Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 7 décembre deux mille vingt-trois, une nouvelle convocation du Comité Syndical a été faite le 8 décembre deux mille vingt-trois, en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance.</p> <p>Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance.</p> <p>S'agissant d'une re convocation, le Comité peut valablement délibérer.</p>
En exercice	Présents	Votants	
105	14	25	
<p>Présents : GIANNI Don-Georges, POLI Xavier, FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MICHELETTI Vincent, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, CICCADA Vincent, BONARDI Jean-Paul, EMANUELLI Paul-Jean</p>			
<p>Pouvoirs : MONDOLONI Christophe donne procuration à GIORDANI Jean-Pierre, VANNUCCI Stéphane donne procuration à SOTTY Marie-Laurence, FRAU David donne procuration à MICHELETTI Vincent, COMBETTE Christelle donne procuration à FERRANDI Etienne, BACCI Christian donne procuration à POLI Xavier, OTTAVY Nicole donne procuration à MATTEI Jean-François, OTTAVY-SARROLA Rose-Marie donne procuration à BONARDI Jean-Paul, PUGLIESI Pierre donne procuration à GIFFON Jean-Baptiste, SBRAGGIA Stéphane donne procuration à GIANNI Don-Georges, VOGLIMACCI Charles-Noël donne procuration à CICCADA Vincent, GAMBOTTI Alexandre donne procuration à BERNARDI François</p>			
<p>Absents : MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MARCHETTI Etienne, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, VIVONI Ange-Pierre, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace, GUIDONI Pierre, PERFETTINI Martine, MILANI Jean-Louis, LINALE Serge, PERETTI Philippe, PELLEGRINI Leslie, TIERI Paul, SIMONI Pierre-Baptiste, ROMITI Gérard, FRANCHI Horace, PADOVANI Jean-Jacques, BATTISTI Gilles, POLIFRONI Bruno, LACAVE Mattea, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, MINICONI Ange-Pascal, FAGGIANELLI François, SARROLA Alexandre, PASQUALAGGI Jean-Marie, VINCILEONI Antoine-Mathieu, CIAVAGLINI Joëlle, COLONNA D'ISTRIA Jeanne-Andrée, SUSINI Jean, CORTICCHIATO Caroline, KERVELLA Philippe, ADORNI Roméo, COLOMBANI Paul-André, DE PERETTI Don-Napoléon, BARTHELEMY Roxane, SEITE Jean-Marie, ACQUAVIVA François-Xavier, VUILLAMIER Jean-Marcel, FANTOZZI Jean-Michel, BELLINI Pierre-François, MURACCIOLI Jean-Jacques, SINDALI Philippe, FRANCESCHINI Christiane, NICOLAI Marc-Antoine, CIMIGNANI Marie-Flora, BERLINGHI François, MORTINI Lionel, SAULI Joseph, ANTONELLI Jean-Toussaint, CANANZI Ange, DOMINICI Jean, PASQUALI Gabriel, GIABICONI Jean-Charles, RAO Frédéric, GALETTI Joseph, TERRIGHI Charlotte, COSTA Paul, FONDACCI DE PAOLI Jean-Claude, ALBERTINI Pierre-François, LECCIA Pascal, BARTOLI Paul-Marie, ISTRIA Patrice, PERENEY Jean, POMPONI Paul-François, CHIAPPINI Charles, STROMBONI Jeanne, SUSINI Grégory, CESARI Etienne, LOPEZ Denis, SIMONI Géraldine, SERRA Jean-Marc, QUILICHINI Paul, LUCCHINI Félicien</p>			
<p>Certifié exécutoire,</p> <p>après transmission en Préfecture le : 22/12/2023 et de la publication de l'acte le: 27/12/2023</p>			
			<p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint</p> <p>Vincent ANDRINI</p> 
			<p>Accuse de réception en préfecture 02B-200009827-20231214-2023-12-088-DE Date de télétransmission : 22/12/2023 Date de réception préfecture : 22/12/2023</p>

Le Président expose,

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Conformément au code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Les besoins de la structure évoluent et nécessitent de faire évoluer le tableau des effectifs, en conséquence afin d'accompagner les évolutions de carrière des agents et de réaliser les recrutements nécessaires pour donner suite aux évolutions de carrières aux recrutements et à une intégration. Le tableau des effectifs doit ainsi être mis à jour, à la suite des évolutions de carrières, des recrutements et à une intégration, soit :

La suppression

- d'un directeur général adjoint des services des communes de 40 000 à 150 000 hab.
- d'un adjoint administratif principal 1ère classe
- d'un attaché territorial
- d'un attaché principal territorial
- d'un rédacteur principal 1^{ère} classe
- d'un rédacteur principal 2^{ème} classe
- de 2 ingénieurs principaux
- d'un technicien principal de 1^{ère} classe
- de 3 agents de maîtrise
- d'un adjoint technique

La création

- d'un rédacteur
- d'un ingénieur
- de 3 agents de maîtrises principaux
- de 5 adjoints techniques principaux de première classe
- d'un adjoint technique principal de deuxième classe

La mise à jour du tableau des effectifs, reproduite dans le tableau ci-après a reçu un avis favorable du Comité Social Territorial lors de sa séance en date 7 décembre 2023.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20231214-2023-12-088-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

GRADES OU EMPLOIS	Total des ETP autorisés au 01/12/2023	ETP Pourvus au 01/12/2023	GRADES OU EMPLOIS	Modifications du tableau		
				Suppression de poste	Création de poste	Total ETP
EMPLOI FONCTIONNEL			EMPLOI FONCTIONNEL			
Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab	1	1	Directeur général des services des communes sup à 150 000 hab			1
Directeur général adjoint des services	1	0	Directeur général adjoint des services	1		0
Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab	1	1	Directeur général adjoint des services des communes sup à 150 000 hab			1
Collaborateur de cabinet	0	0	Collaborateur de cabinet			0
TOTAL (1)	3	2	TOTAL (1)	1		2
FILIERE ADMINISTRATIVE			FILIERE ADMINISTRATIVE			
Administrateur général	0	0	Administrateur général			0
Administrateur hors classe	0	0	Administrateur hors classe			0
Administrateur	0	0	Administrateur			0
Directeur	0	0	Directeur			0
Attaché hors classe	2	2	Attaché hors classe			2
Attaché principal	2	1	Attaché principal	1		1
Attaché	3	2	Attaché	1		2
Rédacteur principal de 1ère classe	1	0	Rédacteur principal de 1ère classe	1		0
Rédacteur principal de 2ème classe	3	2	Rédacteur principal de 2ème classe	1		2
Rédacteur	4	4	Rédacteur		1	5
Adjoint administratif principal de 1ère classe	3	2	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1		2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	1	Adjoint administratif principal de 2ème classe			1
Adjoint administratif	4	3	Adjoint administratif			3
TOTAL (2)	22	17	TOTAL (2)	5	1	18
FILIERE TECHNIQUE			FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur général	0	0	Ingénieur général			0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	Ingénieur en chef hors classe			0
Ingénieur en chef	0	0	Ingénieur en chef			0
Ingénieur hors classe	2	1	Ingénieur hors classe			2
Ingénieur principal	6	4	Ingénieur principal	2		4
Ingénieur	7	7	Ingénieur		1	8
Technicien principal de 1ère classe	2	1	Technicien principal de 1ère classe	1		1
Technicien principal de 2ème classe	1	1	Technicien principal de 2ème classe			1
Technicien	9	9	Technicien			9
Agent de maîtrise principal	9	9	Agent de maîtrise principal		3	12
Agent de maîtrise	6	3	Agent de maîtrise	3		3
Adjoint technique principal de 1ère classe	15	15	Adjoint technique principal de 1ère classe		5	20
Adjoint technique principal de 2ème classe	18	17	Adjoint technique principal de 2ème classe		1	19
Adjoint technique principal de 2ème classe	0,46	0,46	Adjoint technique principal de 2ème classe			0,46
Adjoint technique	45	43	Adjoint technique	1		44
TOTAL (3)	120,46	110,46	TOTAL (3)	7	10	123,46
TOTAL GENERAL (1+2+3)	145,46	129,46	TOTAL GENERAL (1+2+3)	13	11	143,46

Accuse de réception en préfecture
02B-200009827-20231214-2023-12-088-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

Il est proposé aux membres du comité de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5711-1,
Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,
Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 7 décembre 2023,
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,
Oùïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve la modification du tableau des effectifs au titre de l'année 2024 selon le tableau annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Don Georges GIANNI

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20231214-2023-12-088-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.